QUIZ RETRAITE PER

ADVENIS Gestion Privée

▸ 3ÈME PARTIE

1 Combien de PER peut-on ouvrir ?

A. Un seul **B.** Autant que vous voulez **C.** Deux, maximum

Vous pouvez ouvrir autant de PER que vous le souhaitez ! Il n'a pas de limite imposée par la loi.
À noter que les plafonds de déductibilité des versements ne se cumulent pas.

2 À partir de quel âge peut-on ouvrir un PER ?

A. Le PER peut être ouvert au nom d'un enfant mineur

B. À la maturité légale, soit 18 ans

C. 7 ans avant l'âge légal de départ à la retraite, soit à 55 ans

Le PER est un produit d'épargne ouvert à tous. Il n'y a pas de condition liée à la situation professionnelle (demandeur d'emploi, salarié, travailleur non salarié) ni à l'âge. Ce qui signifie que vous pouvez ouvrir un PER au nom de votre enfant mineur et alimenter le contrat par vos versements, déductibles de vos revenus si vous choisissez cette option.

3 Qui peut souscrire un PER ?

A. Les fonctionnaires uniquement

B. Seulement les salariés du secteur privé, les professions libérales et les agriculteurs

C. Tout le monde

Tout le monde ! Le PER est ouvert à toute personne physique quelle que soit son activité professionnelle. La souscription est également possible pour les personnes sans profession.

4 Puis-je transférer mon ancien contrat retraite vers un nouveau PER ?

A. Oui **B.** Non

Vous pouvez transférer les produits d'épargne retraite qui existaient avant le 1er octobre 2019 sur le PER individuel : Plan d'épargne retraite populaire – Perp, Contrat Madelin, Préfon, Plan d'épargne pour la retraite collectif – Perco, Complément de retraite mutualiste – Corem, Complément retraite des hospitaliers – CRH, Contrat article 83.
À savoir : jusqu'au 1er janvier 2023, le transfert d'un contrat d'assurance de plus de 8 ans vers un PER donne droit au doublement des abattements liés à la détention de plus de 8 ans. Il convient de bien se référer aux conditions du contrat que vous souhaitez transférer afin de mesurer les éventuels impacts.

5 À combien s'élèvent au maximum les frais de transfert d'un PER individuel vers un autre PER ?

A. 1 % **B.** 3 % **C.** 5 %

Vous pouvez transférer l'épargne accumulée sur le PER individuel sur tous les autres PER.

Les frais de transfert du PER peuvent être facturés et sont plafonnés à 1 % de l'épargne accumulée. Au-delà de 5 ans de détention du PER, le transfert est gratuit.

QUIZ RETRAITE PER

ADVENIS Gestion Privée

Nous Contacter :

Préparer votre retraite constitue une priorité, pour ne pas être pris au dépourvu le moment venu.

Discutons-en ensemble !

Nos conseillers sont à votre écoute pour répondre au mieux à vos questions, du lundi au vendredi de 9h à 18h, au 01 73 60 10 20 ou par e-mail à l'adresse : **contact@advenis.com**

Avertissements :

Le PER est un placement à très long terme. L'épargne-retraite constituée ne sera disponible qu'au moment de la phase de liquidation de l'adhésion ou selon les cas de déblocages exceptionnels prévus par la règlementation. Risque de perte en capital.

Dispositions fiscales en vigueur au 24/10/2022 susceptibles d'évolution et dépendant de votre situation personnelle.

Mentions légales :

Advenis Gestion Privée - 12 rue Médéric, 75017 Paris - SAS au capital de 325 230 € - RCS Paris 431 974 963 - Code APE 6622Z – TVA Intracommunautaire FR51431974963 · Société de courtage d'assurance vie et de capitalisation, Conseil en investissements financiers, Intermédiaire en opérations de banques, immatriculée auprès de l'Orias : n° 07003610. Garantie financière et RCP conformes à l'article L 530.2 du Code des Assurances et aux articles L.541-3 et L519-3-4 du Code monétaire et financier · Transaction sur immeubles et fonds de commerce – Carte professionnelle n° CPI 7501 2016 000 014 284 délivrée par la Chambre de commerce et de l'Industrie de Paris. Non détention de fonds - Garantie Financière de 110 000€ et RCP auprès de MMA IARD,14 Boulevard Marie et Alexandra Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9.